

Convocation de Wiam : le rectorat persiste dans la honte !

Saint-Denis, le 20 mai 2025

Depuis la rentrée du mois de mars, le déchaînement répressif bat son plein : 5 collègues mu-té·es dans l'intérêt du service, des convocations sans motif qui se multiplient, des décisions arbitraires, des tentatives de museler des représentant·es syndicaux·ales.

Le mercredi 7 mai 2025, Wiam, enseignante au collège Jacques Prévert de Noisy-le-Sec, était convoquée au rectorat où elle a été reçue dans le bureau des *Affaires disciplinaires et le suivi des signalements* de la DPE 1. Le chef de service et la responsable des affaires juridiques lui ont présenté un dossier à charge. L'entretien a duré 1h40 au total durant lequel Wiam a découvert ce qu'on lui reprochait, sans avoir eu la possibilité de préparer un contradictoire.

Dans ce dossier fourre-tout couvrant plusieurs années, on trouve pêle-mêle des tweets rédigés en 2023 pour dénoncer l'application - zélée jusqu'à l'absurde - de la circulaire sur l'interdiction des abayas dans l'établissement, un courrier collectif de la section SUD éducation du collège dénonçant cette même circulaire, et un rapport l'accusant d'avoir laissé entrer dans le collège d'anciennes élèves, dont certaines portaient un foulard, venues présenter leur expérience du lycée dans le cadre d'un projet d'orientation organisé par plusieurs collègues, dont Wiam.

À chaque fois, Wiam est séparée du collectif pour être seule mise en cause. Les anciennes élèves ambassadrices ont pu entrer dans l'établissement deux jours de suite jusqu'à ce leur présence soit signalée. Les tweets sont ceux d'une expression syndicale qui correspond aux combats que mène notre syndicat contre les discriminations et le racisme, en particulier l'islamophobie, dans l'éducation nationale et la société dans son ensemble.

Qu'on ne se méprenne pas sur l'objectif de la démarche : c'est tout l'esprit de ce dossier qui essaie d'établir artificiellement un "fil rouge" dans les activités d'enseignante et de syndicaliste de notre collègue, comme on a pu l'entendre pendant l'entretien. Le dossier essaie d'établir un lien entre des faits et des événements complètement déconnectés. Le seul "fil" qu'on distingue c'est l'acharnement de la hiérarchie contre Wiam !

Nous n'oubliions pas que depuis deux ans, notre collègue exerce son métier dans des conditions de travail dégradées, malgré un engagement exemplaire. Elle les dénonçait justement en avril dernier dans trois fiches SST relatant notamment des injures prononcées par la cheffe d'établissement à voix haute, portes ouvertes sur le couloir de la direction. Pour toute

réponse, elle tente de réprimer Wiam selon les méthodes brutales d'un management autoritaire qui frappe malheureusement 5 autres collègues dans le département.

En attaquant Wiam, ce sont aussi les luttes et les engagements de SUD éducation 93 et de nombreux-ses collègues de l'Education nationale qui sont attaqués. Réprimer son engagement syndical, c'est tenter de faire taire toutes nos voix.

Au lieu d'assurer sa mission de prévention des risques et de protection des personnels, comme la loi l'y oblige, la direction, soutenue par le rectorat, accuse Wiam. Ces procédés d'intimidation sont révoltants. Ils sont autant d'abus de pouvoir qui nous scandalisent. Broyer les personnels sans honte est la preuve, s'il en fallait encore, de la brutalité et du cynisme d'une institution qui se moque, depuis trop longtemps, de sa mission de service public d'éducation.

Nous demandons :

- ⇒ L'abandon de toute poursuite disciplinaire à l'encontre de notre camarade et collègue.
- ⇒ Une communication claire sur les missions et prérogatives de ce bureau disciplinaire dont nous ne savons rien et qui n'apparaît nulle part dans les organigrammes.
- ⇒ De manière générale, la fin des procédures répressives et le réel respect des libertés syndicales, ainsi qu'un contrôle des pratiques managériales et islamophobes d'une partie de la hiérarchie.

Soutien à Wiam et à tou·tes les réprimé·es !